

AFFAIRE N° 19. - Approbation d'avenants aux polices d'assurances de

*différents véhicules communaux*

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver :

- 1° - l'avenant n° 12 à la Police n° 12/24 445 portant extension de garantie à la Mobylette chassis n° 881 48706 - du 18.7 au 31.12.69 ..... 3 803 Frs
- 2° - l'avenant n° 13 à la Police n° 12/24 445 portant extension de garantie à la Remorque attelée à la Camionnette Peugeot 403 n° 43 IS. 974 - du 10.7 au 31.12.69 ..... 3 250 Frs
- 3° - l'avenant n° 13 à la Police n° 12/24 445 portant extension de garantie à la Mobylette cadre n° 38 153 028 - du 28.7 au 31.12.69 ..... 3 595 Frs

Les crédits pour le paiement de ces primes sont prévus au Budget Primitif de 1969 - Chapitre 932 - Article 636.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.